

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE
DU SUD CHARENTE :
Bassins Tude et Dronne**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 04 mars 2015

L'an deux mille quinze, le quatre Mars deux mille quinze à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

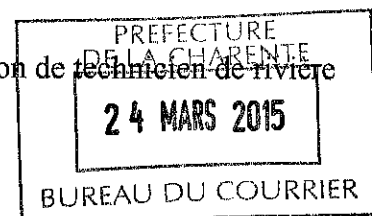
Etaient présents –

M. Laurent BERTAUD	AIGNES ET PUYPEROUX
M. Jean Paul LAFRAIS – M. Xavier ORAIN	AUBETERRE sur DRONNE
M. Bernard BERTON	BARDENAC
M. Pas de représentant présent	BAZAC
M. Joël JARNY	BELLON
M. Stéphane BEGUERIE – M. Jean Claude FAURE	BONNES
M. Yves DUPUY	BORS DE MONTMOREAU
M. Olivier RIVALAN – M. Fabrice BORDE	BRIE / CHALAIS
M. Jean Pierre CHARBONNIER – Mme Myriam VIGNAUD	BROSSAC
M. Joël MOTY	CHALAIS
M. Daniel BOUCHERIE	CHATIGNAC
Mme. Lysiane BOUGON-CELERIER	CHAVENAT
M. Pas de représentant présent	COURGEAC
M. Patrick ROBERT- M. François DI VIRGILIO	COURLAC
M. Pas de représentant présent	CURAC
M. Christophe PETIT	JUIGNAC
M. Cyril BRARD – M. Bernard CHAUVIT	LAPARDE
M. Laurent ESCLASSE – M. Joël LABROUSSE	Les ESSARDS
M. Philippe FOUGA	MEDILLAC
M. Dominique CHAUMET	MONTBOYER
M. Damien HERY	MONTIGNAC le COQ
M. Bernard HERBRETEAU	MONTMOREAU-ST-CYBARD
M. Pierre BROUILLET - M. Régis STEFANIAK	NABINAUD
M. Pas de représentant présent	ORIVAL
Mme. Géraldine BOUILLON	PILLAC
M. Joël BONIFACE	RIOUX-MARTIN
M. Jean Marie RIBEREAU	ROUFFIAC
M. M. Loïc SEGUIN	St AMAND DE MONTMOREAU
M. Michaël PASQUIER – M. Fabrice GUITARD	St AVIT
M. Pas de représentant présent	St EUTROPE
Mme. Corinne BILLONNET	St LAURENT DE BELZAGOT
M. Pas de représentant présent	St MARTIAL DE MONTMOREAU
M. Thierry JAUVIN	St QUENTIN DE CHALAIS
M. Dominique LE GRELLE- M. William RICHARD	St ROMAIN
M. Pas de représentant présent	St SEVERIN
Mme. Nicole GEIMOT	YVIERS

Date de la convocation : 17 Février 2015 - Quorum : 19 - Nbre de votants : 29
Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 26
Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 13 dont 3 avec voix délibérative

Assistaient à la séance :

M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission de technicien de rivière
M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique 2^e classe



OBJET : Annulation de la délibération n°448 et remplacement par la délibération n°456

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne Charentaise par le technicien médiateur de rivière pour la dixième tranche du programme pluriannuel de restauration de la Tude et de ses affluents (année 2015) et poste d'adjoint technique territorial.

EXPOSE :

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le programme décennal de travaux de restauration de la Tude et de ses affluents qui est en cours actuellement, est géré techniquement, administrativement et financièrement par le technicien de rivière (Technicien principal territorial).

Pour faire face aux évolutions du domaine de compétence du syndicat depuis 2012, un adjoint technique territorial vient en appui du technicien de rivière et continue les missions exercées en 2014 : gestion de l'eau et des ouvrages, encadrement de personnel en insertion, réalisations de chantiers, appui au technicien de rivière pour la partie administrative et sera en charge du suivi du site internet de la collectivité.

Le président précise la raison de demande d'annulation de la délibération n°448

Afin de prendre en compte les nouvelles modalités d'aide de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur l'investissement et plus particulièrement sur le matériel, il est nécessaire d'intégrer les trois dernières années d'amortissement au coût global du poste de technicien de rivière. Cette somme représente les 3/5^e de 21529.50€ (au coût d'achat du véhicule) soit 12 917.70€. Cette modification n'altère pas les engagements pris entre l'Agence de l'eau et le syndicat, ils sont juste anticipés ce qui est à l'avantage de la trésorerie syndicale.

Coût des postes :

- **Pour le technicien de rivière** : 1 ETP : le salaire et les charges, les astreintes, le véhicule et son entretien, les besoins en équipements légers, le matériel de bureau et frais administratifs, les frais de déplacements, frais de repas, frais divers, location de locaux et assurances, amortissement de véhicule.
Le coût global est estimé à 65 111.83 € dont 12 917.70 € liés à la demande de subvention pour le renouvellement de véhicule.
- **Pour l'adjoint technique territorial** : 0,7 ETP : le salaire et les charges, les astreintes, les besoins en équipements légers, les frais de déplacements, assurance, carburant, frais de repas.
Le coût global du fonctionnement et de l'investissement est estimé à 25 400 €.

Monsieur le Président termine en précisant que ces dépenses feront l'objet d'une demande de subventions auprès de nos partenaires financiers.

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- de prendre en compte l'ensemble des dépenses liées au poste du technicien de rivière et d'adjoint technique pour 2015 pour un montant total de 90 511.83 €,
- d'inscrire au budget primitif de l'année 2015 l'ensemble des dépenses afférentes aux postes,
- de solliciter des subventions auprès des divers partenaires financiers : Europe, Conseil Régional Poitou-Charentes, Conseil Général de la Charente, Agence de l'eau Adour Garonne,
- de donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

J. BONIFACE

